

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
DES HAUTES-ALPES

COMMUNE DE VENTAVON

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

En exercice : 14

Présents : 09

Votants : 10

L'an deux-mille-vingt-trois et le 05 décembre, le Conseil Municipal de la Commune de VENTAVON dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle de l'école, sous la présidence de M. Juan MORENO, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 28 novembre 2023

Présents : BENISTANT Agnès, BOUCHET Nathalie, CHASTEL Sandrine, HECTOR France, BEYNET Gérard, CHAUVIN Christian, LANG Jean-Luc, ROUMIEU Régis

Absent avant donné procuration : BEDERIAN Alexandre à MORENO juan

Absents : BELLON Michel, BORGNA Eric, CHEVAL Jérôme, LATARD Sébastien

Secrétaire de séance : CHASTEL Sandrine

Ouverture de séance à 18h30

DEL 2023-47 – Adhésion au CYPRES pour l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde

Le maire rappelle qu'en application des articles L 2211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui donnent au Maire des responsabilités de police administrative incluant la sécurité et L125-2 du Code de l'Environnement, introduisant l'obligation pour le maire d'informer la population sur les risques majeurs et les mesures de sauvegarde qui la concerne.

Afin de mettre en œuvre ces obligations, la commune souhaite adhérer au Centre d'Information pour la prévention des risques majeurs - CYPRES, association Loi 1901, qui accompagne les collectivités et intervient en assistance à maîtrise d'ouvrage dans l'élaboration, en interne, des obligations réglementaires : document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) et plan communal de sauvegarde (PCS) pour les communes adhérentes.

L'adhésion annuelle au CYPRES de la commune s'élève à 403 € calculée en fonction du nombre d'habitants et a pour objectif d'être pérennisée dans le temps (à minima 3 ans) pour accompagner la collectivité dans l'ensemble de ses actions sur les risques majeurs.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** les dispositions ci-dessus,
- **Autorise** le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait à Ventavon, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des
délibérations du Conseil Municipal

Le Maire,
Juan MORENO

